

Formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE/CSSCT/CHSCT



Cette formation vise à :

- Repérer les enjeux en Santé Sécurité au Travail (S&ST)
- Intégrer la Santé Sécurité au travail (S&ST) dans l'exercice des missions du CSE.
- Exercer sa mission de membre CSE



- Membres du CSE / CSSCT / CHSCT, salarié compétent pour la protection et la prévention des risques professionnels, toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : un(e) expert(e) diplômé(e) disposant d'une expérience professionnelle avérée, un psychologue du travail, un ergonomiste

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, vidéos, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques, quizz.



Il tient compte des caractéristiques de la branche professionnelle à laquelle se rattache l'entreprise et des caractères spécifiques de celle-ci.

1 - Repérer les enjeux en Santé Sécurité au Travail (S&ST) :

- Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise
- Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise
- Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes
- Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise



2 - Intégrer la Santé Sécurité au travail (S&ST) dans l'exercice des missions du CSE.

- Identifier les dangers et les situations de travail dangereuses existantes et potentielles
- Évaluer les risques d'accident et d'atteinte à la santé
- Supprimer et réduire les risques

3 - Exercer sa mission de membre CSE

- Connaître les pouvoirs et prérogatives de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail et de ses membres
- Être capable d'adopter un positionnement adéquat

Des exercices pratiques et une observation sur le terrain sont privilégiés en 1ère et 2ème journée pour mieux appréhender les méthodologies et les mettre en application. Aucune formation complémentaire n'est à prévoir à l'issue de la formation pour compléter les connaissances sur l'analyse des risques et l'arbre des causes.

Durée : 5 jours (35 heures)

dont 1 jour avec en contenu supplémentaire « les bases de l'approche ergonomique et prévention des RPS »



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
 - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Évaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.